conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Code du produit: P3-00x-xxx Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: beko Group AG
Rue: Agathafeld 22
Lieu: CH-9512 Rossrüti

Téléphone: +49 (0) 9091 90898-0 Téléfax: +49 (0) 9091 90898-29

e-mail (Interlocuteur): swiss@beko-group.com
Internet: www.beko-group.com
Service responsable: Abteilung Produktentwicklung

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Kurzwahl: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Natriumthioglykolat

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver Nach Gebrauch Hände gründlich waschen. soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Bei Berührung mit der

Haut mit viel Wasser abwaschen..

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 2 de 12

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)		
367-51-1	Natriumthioglykolat			10 - < 15 %
	206-696-4		01-2119968564-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1; H290 H301 H312 H317			
68891-38-3	Alkohole, C12-14, ethoxyliert, sulfat	iert, Natriumsalz		1 - < 3 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
367-51-1	206-696-4	Natriumthioglykolat	10 - < 15 %
	par inhalation: 0 DL50 = 51 mg/k	CL50 = >2729 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 1001 mg/kg; par voie orale:	
68891-38-3	500-234-8	Alkohole, C12-14, ethoxyliert, sulfatiert, Natriumsalz	1 - < 3 %
		0 = 2001 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4100 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Traitement médical nécessaire.

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface amphotères, < 5 % phosphonates, parfums.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 3 de 12

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau pulvérisée, Mousse , Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 4 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-4-crésol (inhalable)	-	10		VME 8 h	
		-	40		VLE courte durée	
100-51-6	Alcool benzylique	5	22		VME 8 h	
127-91-3	bêta-pinène	20	112		VME 8 h	
		40	224		VLE courte durée	
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
367-51-1	Natriumthioglykolat		•		
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	2,06 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	0,004 mg/cm ²	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,348 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	1,41 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,002 mg/kg p.c. /jour	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	local	0,004 mg/cm ²	
68891-38-3	Alkohole, C12-14, ethoxyliert, sulfatiert, Natriums	salz			
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	2750 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	175 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	1650 mg/kg p.c. /jour	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	52 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c. /jour	
100-51-6	alcool benzylique				
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	47 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	450 mg/m³	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	9,5 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	90 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, aigu	dermique	systémique	28,5 mg/kg p.c. /jour	
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	40,55 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, aigu	par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c. /jour	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,7 mg/kg p.c. /jour	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,11 mg/m³	
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c. /jour	

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu enviro	Milieu environnemental	
367-51-1	Natriumthioglykolat	
Eau douce		0,038 mg/l
Eau de mer		0,0038 mg/l
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	3,2 mg/l
68891-38-3	Alkohole, C12-14, ethoxyliert, sulfatiert, Natriumsalz	
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'e	au douce	5,45 mg/kg
Sédiment marin		0,545 mg/kg
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	10000 mg/l
Sol		0,946
100-51-6	alcool benzylique	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/kg
Sédiment d'eau douce		5,27 mg/kg
Sédiment ma	rin	0,527 mg/kg
Micro-organis	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	39 mg/l
Sol		0,456 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition





Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration >480 min

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: bleu

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 7 de 12

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 100 °C OECD 103

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: >94 °C

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé
Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C): ca. 8
Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité de vapeur relative:

non déterminé

1,1 g/cm³

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:

Taux d'évaporation:

non déterminé
non déterminé

Information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 8 de 12

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 467,0 mg/kg

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
367-51-1	Natriumthioglykolat					
	orale	DL50	51 mg/kg	Rat	OECD 423	
	cutanée	DL50 mg/kg	1001		OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>2729	Rat	OECD 403	
68891-38-3	Alkohole, C12-14, ethoxy	liert, sulfatier	t, Natriumsa	ılz		
	orale	DL50 mg/kg	4100	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2001	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Natriumthioglykolat; beta-Pinene)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 9 de 12

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
367-51-1	Natriumthioglykolat						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	1	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	1	Desmodesmus subspicatus	OECD 301 B	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	38 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 201	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	530	3 h		OECD 209	
68891-38-3	Alkohole, C12-14, ethoxyliert, sulfatiert, Natriumsalz						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 mg/l	96 h	Danio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	27,7	1	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,4 mg/l	1	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,95	3 d	Algen		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation						
367-51-1	Natriumthioglykolat						
	OECD 201 B	60%					
68891-38-3	Alkohole, C12-14, ethoxyliert, sulfatiert, Natriumsalz						
	OECD 302 B	>80%					
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	OECD 301 E	95%					
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
367-51-1	Natriumthioglykolat	-2,99

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 10 de 12

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets

ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de

protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont

contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 11 de 12

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection

des jeunes travailleurs. OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

beko Performance N° 3 Felgenreiniger

Date de révision: 18.11.2022 Page 12 de 12

d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)